

gue maçonnique de l'Enseignement, vient de nous en rendre un autre bien grand aussi en faisant publier le document communiqué par M. Paul Nourrisson et dévoilant les agissements de la loge canadienne-française « l'Émancipation » dans l'affaire du consul français au Canada. Ce document, en effet, appuyé, du reste, par beaucoup d'autres non moins authentiques, prouve clairement que le départ de M. Kleczkowski n'est pas dû à autre chose qu'à une requête présentée par la susdite loge au Grand-Orient de France et, par suite, au gouvernement qui en est le valet. Les griefs de la détestable loge maçonnique de Montréal, les voici en substance tels que le document en question les présente : « M. Kleczkowski était trop catholique et n'a pas voulu se prêter ici à l'œuvre de déchristianisation que poursuit, même au Canada, la grande société secrète. De plus, cet homme a toujours été trop respectueux du clergé et de l'Église dans notre pays, au lieu de semer ici contre eux la haine et le mépris. »

Un vicaire et un médecin

— o —

Monsieur l'abbé, vous perdez votre temps à me consulter ; votre mal de gorge durera tant que vous direz la messe à cinq heures du matin dans votre église qui est une glacière, et cela pour trois ou quatre dévotes.

— Pardon, monsieur, j'ai ordinairement de vingt-cinq à trente personnes, et, à la moindre fête, ce nombre est doublé.

— Mais la messe n'est obligatoire que le dimanche, et vos vingt-cinq dévotes pourraient bien entendre la messe de M. le curé à sept heures.

— Mes dévotes, comme il vous plaît de les nommer, ne peuvent, à cause de leur travail, attendre sept heures.

— Eh bien ! qu'elles se passent de messe.

— Vous ne parleriez pas ainsi si vous saviez combien ces personnes ont besoin de consolation !

— Voyons, vous piquez ma curiosité.

— Nos deux premières dévotes sont nos deux Frères instituteurs. Ils se lèvent à quatre heures. . .

— Pauvres gens ! je voudrais bien savoir si nos brouillons de l'instruction gratuite se lèvent à cette heure-là.